Enquête publique

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi sur la protection des eaux et contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) du 3 décembre 1957, la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) du 20 décembre 1957 ainsi que le règlement communal sur la protection des arbres et plan de classement des arbres du 8 mai 2023, la Municipalité de Pully soumet à l'enquête publique **du 3 juillet au 3 août 2026** le projet suivant :

Construction d'une conduite de rejet, en partie sous-lacustre, dans le cadre de la rénovation de la station d'épuration des eaux de Pully (STEP)

Chemin de la Plage et chemin des Bains partie Est

- Une partie en écoulement libre sous le ch. de la Plage, avec une conduite enterrée peu profonde entre la sortie de la STEP et une chambre de mise en charge située au ch. des Bains
- Une partie en pression entre la chambre de mise en charge située au ch. des Bains et le lac, par la réalisation d'un forage dirigé
- Abattage d'arbres et de haies

Le dossier complet est déposé à la Direction des travaux et des services industriels, ch. de la Damataire 13 à Pully, où il peut être consulté sur rendez-vous uniquement.

Les observations ou oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité jusqu'au 3 août 2026 inclusivement.

La Municipalité